



Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2025_07_080_8

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Objet : PERSONNEL

**Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un
accroissement temporaire d'activité - CTM**

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Jean-Michel VIGNAT	Laurence GIORGINI
Linda TRIBET	Matthieu TAROT
Robert DALMASSO	Chloé DE BROUWER
Michèle CAPDEVIELLE	Marie-Françoise CASADEI
Gabrielle DALMAS	Catherine BRUNETTO
Brigitte RINAUDO PINEAU	

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Yves NONJARRET
Adama LACLAVERIE donne procuration à Pierre MONETON
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :
Madame Linda TRIBET

=====

Conseil Municipal du 4 novembre 2025
N° DEL 2025_07_080_8

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée Egalité.com

09_DEL-063-213300481-20251104-DEL2025_07_

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de La Croix Valmer, il est possible de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23, 2° ;

Vu l'article premier du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le recrutement de plusieurs agents contractuels sur des emplois non permanents est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement des services pendant l'accroissement temporaire d'activité,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire :

- À créer les postes référencés sur le tableau ci-dessous, pour un accroissement temporaire d'activité par contrat d'engagement.
- À rémunérer les agents recrutés sur la base des indices référencés sur ce tableau, augmentés éventuellement du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence et du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.
- À payer l'indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10% du traitement brut si l'agent n'a pris aucun jour de congé. Cette indemnité est versée en fin de contrat en compensation des congés non pris et diminuée au prorata des congés pris.
- À payer l'indemnité de précarité en fin de contrat correspondant à 10% du traitement global brut si le contrat et les renouvellements éventuels n'excèdent pas 1 année.

SERVICE	GRADES	PERIODE	INDICE B/M
CTM	4 adjoints techniques	05/11/2025 au 31/12/2025	367/366

Le montant des crédits nécessaires est inscrit au budget communal.

Le Conseil Municipal où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT,



Le Secrétaire de séance
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document
a été affiché en Mairie le,

06 NOV. 2025

Le Maire

Conseil Municipal du 4 novembre 2025
N° DEL 2025_07_080_8

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agence Egalite+com

99_DE-083-218300481-20251104-DEL2025_07_

